

COMITE DE FLECHETTES DU MORBIHAN - SAISON 2024 - 2025



CAHIER DES CHARGES - OPEN DE COMITE

Article 1 - Organisation :

- 2 membres du bureau du Comité sont responsables de la gestion sportive du tournoi.
- 1 personne du club en permanence à la table de marque, pendant le déroulement de la compétition.

Homologation :

- Location des panneaux : 80,00€
- Au tarif de 40,00 € due au Comité par chèque ou espèces.

Article 2 - A charge du club:

- 20 cibles, éclairage individuel de l'ensemble des cibles et marquage au sol.
- Salle de bar séparée de l'aire de jeu. "Non fumeur".
- Chauffage suivant la période de l'année
- Sonorisation adéquate (salle et bar).
- Les marqueurs et stylos pour le scoring tableau et feuille de poule.
- Le fléchage, relation presse
- Le club prévoit le nécessaire pour la table de marque (tables et panneaux d'affichage)
- Prendre contact pour les panneaux les jours et horaires prévu sur la feuille de perception.

Article 3 - Inscriptions :

- Feuilles d'inscription sur le site du comité qui sont à retourner chez le directeur sportif pour le mardi précédent la compétition.
- Le club expédie les affiches 15 jours avant l'épreuve.
- Sur les affiches doivent figurer le logo du comité et le site www.cmf56.com
- Les paiements sont réceptionnés le jour de la compétition par le club.
- Les inscriptions sont ouvertes à tous, licenciés ou non.

Article 4 - Tarifs :

- 12 € pour l'inscription masculin veteran feminine et double
- 6 € pour l'inscription en double si seul
- 3€ pour l'inscription en junior
- 2 € reversé au Comité.

Article 5 - Horaires:

- Ouverture de la salle 09 h .
- Début de la compétition 10 h .

Article 6 - Format de jeu

*Départ à la bulle, si belle le joueur qui a gagné la bulle la joue en premier
Le perdant compte le match suivant, un responsable par poule.
Se joue en double KO pour un début à 10h00 en 3 MG l'issue des poules élimination directe
3MG.
selon le déroulement de la compétition le comité se réserve le droit de jouer les 2 premiers tours
en 2 MG.*

Les phases finales :

- en Simple (au meilleur des 9 manches 1/2 et finale)
- en Double et Féminine et vétéran (au meilleur des 7 manches 1/2 et finales)
- en Juniors (au meilleur des 5 manches 1/2 et finales)

En fonction du nombre d'inscrit en féminine et junior le format de jeu peut changer.

Article 7 - Récompenses :

*Enveloppes remise par le comité
Le comité se réserve le droit en fonction des inscrits de récompenser en
enveloppes au - delà des 2 premiers de chaque catégorie.
Le club a liberté du choix pour récompenser au-delà des 2 premiers.*

Article 8 - Désistement : *Un club qui doit organiser un tournoi arrêté lors de l'AG de début
de saison qui se désiste sera : Interdit pendant 1 an d'organisation d'un tournoi au sein du
Comité*

- 1. Le paiement de l'homologation due au Comité*
- 2. D'une amende de 100 € pour le désagrément occasionné au Comité*

Le Président du Comité